

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE
Arrondissement :
LIMOGES
Canton :
CONDAT/VIENNE
Commune : SOLIGNAC

Délibération n°
EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU C
COMMUNE DE SOLIGNAC
Séance ordinaire du 30 avril 2026

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 087-218719201-20260430-2026DEL017-BF

Nombres de membres	
En Exercice	19
Présents	17
Votants	19

Date de convocation
24/04/2026

Date d'affichage
24/04/2026

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis à la mairie de Solignac après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane THEILLET, Maire.

Présents :

Mmes E.BETTE, B.CACOYE, R.CASTERA, M.COMES, AP.HEYRAUD, H.LALLET, B.LE BOUCHER, S.MOKEDDEM, C.PREVOST
MM L.BALLET, D.CHANTEREAU, E.LOURME, M.PENICAUD, X.PENOT, A.PORTHEAULT, E.PREVOST, S.THEILLET

Absents et excusés :

M.CITHAREL a donné procuration à Mme LALLET
M.SIBERT a donné procuration à M. CHANTEREAU

Mme Béatrice CACOYE a été élue secrétaire de séance.

Objet de la délibération : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Maire présente les orientations du budget primitif 2026 et propose à l'assemblée de l'adopter par chapitre en fonctionnement et en investissement.

Ce budget est équilibré en fonctionnement et en investissement :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 281 247,80 €	2 281 247,80 €
Section d'investissement	2 503 500,85 €	2 503 500,85 €
TOTAL	4 784 748,65 €	4 784 748,65 €

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les propositions du Maire,

Le Conseil Municipal, a délibéré :
Par 15 voix pour, 4 contre, 0 abstention

APPROUVE le budget primitif 2026 de la commune de SOLIGNAC, présenté par chapitres en fonctionnement et en investissement

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,


Stéphane THEILLET

Certifié exécutoire par Stéphane THEILLET, Le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 04/05/2026
Et la publication le 05/05/2026

